



Administration de l'Aéroport international de St. John's
Plan d'accessibilité — Rapport d'avancement

1er juin 2026

Général

Dans le cadre de l'engagement de l'Administration de l'aéroport international de St. John's (« AAISJ » ou « l'aéroport ») à respecter ses exigences en vertu de la Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA), du Règlement sur l'accessibilité du transport des personnes ayant une déficience (RTAPH) et du Règlement sur l'établissement des plants et des rapports en matière de transports accessibles (REPRTA), et conformément à son objectif d'accroître l'accessibilité au sein de son organisation, l'AAISJ a préparé un plan d'accessibilité et un processus de rétroaction en mai 2024.

Pour élaborer ce plan et identifier les obstacles à l'accessibilité et les objectifs, de nombreuses parties prenantes ont été consultées, notamment des employés et des partenaires de l'AAISJ, des personnes handicapées et d'autres personnes ayant une expérience vécue face aux obstacles à l'accessibilité. [Le présent rapport d'étape fait le point sur les progrès réalisés par l'AAISJ dans le cadre de son plan, au 31 mai 2026.](#)

Pour demander des informations dans un autre format, donner son avis sur des questions liées à l'accessibilité ou faire une demande d'accommodement, veuillez vous adresser à l'Aéroport :

En personne

Au centre d'information des visiteurs (CIV), situé au premier étage à l'extérieur des arrivées. Le personnel du CIV peut répondre aux questions et commentaires sur l'accessibilité, ou vous orienter vers la bonne personne.

Adresse postale

Président, Comité sur l'accessibilité

Administration de l'aéroport international de St. John's

Case 1, Airport Terminal Building

100, World Parkway

St. John's (T.-N.-L.) A1A 5T2

Courriel

accessibility@stjohnsairport.com

Par téléphone

Direct : 709-758-8582

Numéro sans frais : 866-758-8581, poste 1

La Loi sur le Canada accessible (LCA) a pour objet d'assurer aux personnes handicapées un accès juste et équitable aux programmes et services, et d'améliorer les possibilités qui leur sont offertes. L'objectif de la LCA est d'identifier, d'éliminer et de prévenir les obstacles à l'accessibilité dans les organisations sous réglementation fédérale d'ici 2040. L'AAISJ est considérée par l'Office des transports du Canada (OTC) comme un petit fournisseur de services de transport (FST) du secteur privé de classe 3. En tant qu'aéroport

dont le nombre moyen d'employés pour l'année civile en cours est supérieur ou égal à 10 mais inférieur à 100, le SJIAA est tenu de se conformer aux réglementations de l'OTC en matière d'accessibilité pour un aéroport de classe 3.

Déclaration d'engagement en faveur de l'accessibilité

L'Administration de l'Aéroport international de St. John's (AAISJ) s'engage à offrir à toutes et à tous un environnement sûr, accueillant et accessible. Nous croyons dans les principes de l'intégration, de l'égalité des chances ainsi que de la participation et de l'accès indépendants pour les personnes handicapées. L'Aéroport continuera de veiller au respect de toutes les lois applicables en matière d'accessibilité ainsi que de prévenir et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité. La diversité, l'équité, l'accessibilité et l'inclusion forment le tremplin de nos actions.

Principes

L'AAISJ veillera à ce que le présent rapport d'avancement soit réalisé en tenant compte des principes suivants, tels qu'ils sont énoncés dans l'ACA, et conformément à ceux-ci :

- a) toutes les personnes doivent être traitées avec dignité, quel que soit leur handicap;
- b) toutes les personnes doivent avoir la même possibilité de mener la vie qu'elles peuvent et souhaitent mener, quel que soit leur handicap;

- c) toutes les personnes doivent pouvoir accéder sans entrave à une participation pleine et égale à la société, quel que soit leur handicap;
- d) toutes les personnes doivent disposer d'options significatives et être libres de faire leurs propres choix, avec un soutien si elles le souhaitent, quel que soit leur handicap;
- e) les lois, les politiques, les programmes, les services et les structures doivent tenir compte des handicaps des personnes, des différentes façons dont les personnes interagissent avec leur environnement et des formes multiples et croisées de marginalisation et de discrimination auxquelles les personnes sont confrontées;
- f) les personnes handicapées doivent participer à l'élaboration et à la conception des lois, des politiques, des programmes, des services et des structures; et
- g) l'élaboration et la révision des normes d'accessibilité et l'établissement de réglementations doivent avoir pour objectif d'atteindre le niveau d'accessibilité le plus élevé pour les personnes handicapées.

Consultation de la communauté

En collaboration avec une organisation professionnelle de l'accessibilité pour l'élaboration de notre plan d'accessibilité triennal, nous avons largement consulté la communauté de l'accessibilité et les personnes handicapées, et les commentaires reçus ont permis d'élaborer le plan d'accessibilité et le présent rapport d'avancement.

Nous continuerons à consulter la communauté de l'accessibilité au fur et à mesure que nous mettrons en œuvre des initiatives d'accessibilité dans les domaines suivants :

- a) emploi;
- b) technologies de l'information et de la communication;
- c) communication;
- d) achat de biens, de services et d'installations;
- e) conception et prestation de programmes et de services;
- f) transport;
- g) formation

Définitions

Accessible : Produits, services, installations ou environnements accessibles, utilisés ou compris par toutes les personnes, y compris les personnes handicapées.

Appareils fonctionnels : Appareils utilisés pour aider les personnes handicapées, notamment :

- aides à la mobilité, p. ex. cannes, déambulateurs, fauteuils roulants, scooters électriques et appareils similaires;
- appareils de communication, p. ex., appareils auditifs, ordinateurs portables, tableaux de communication et appareils similaires; et
- dispositifs médicaux, p. ex. réservoir d'oxygène ou dispositif nécessaires aux exigences médicales d'un handicap.

Obstacle : toute chose qui empêche une personne de participer pleinement à toutes les facettes de la société. S'entend notamment d'un obstacle physique ou architectural, d'un obstacle lié à la communication ou à l'accès à l'information, d'un obstacle comportemental, économique ou technologique, d'une politique ou d'une pratique.

Partenaire, entrepreneur, fournisseur : organisation ou individu ayant conclu un contrat avec l'Administration de l'Aéroport international de St. John's pour fournir des services à l'aéroport ou au nom de l'aéroport.

Handicap : déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société.

Information : données, faits et connaissances fournis sous tous formats : texte, audio, images, format numérique ou imprimé.

Borne : borne libre-service interactive pouvant servir à fournir des informations, des produits ou des services. Les bornes accessibles doivent répondre aux exigences de la norme CAN/CSA-B651.2-07 (R2017) Conception accessible des dispositifs interactifs libre-service.

Animal d'assistance : un animal remplit le rôle d'animal d'assistance :

- a) a. s'il est possible de facilement déterminer que la personne s'en sert pour des raisons liées à son handicap, à partir d'indicateurs visuels comme un gilet ou un harnais;
- b) b. si la personne fournit des documents signés par un professionnel de la santé autorisé confirmant qu'elle a besoin d'un animal d'assistance en raison de son handicap

Personne de soutien : individu accompagnant une personne handicapée afin de l'aider à communiquer, à se déplacer, à obtenir des soins, à répondre à des besoins médicaux ou à accéder à des biens, des services ou des installations.

Processus de rétroaction

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de notre plan d'accessibilité et de la mise en œuvre du présent rapport d'avancement, nous sommes ouverts à tout retour d'information et disposons de moyens complets pour recevoir les commentaires du public.

En personne

Au centre d'information des visiteurs (CIV), situé au premier étage à l'extérieur des arrivées.

Courriel

accessibility@stjohnsairport.com

Adresse postale

Président, Comité sur l'accessibilité, Administration de l'Aéroport international de St. John's

100, World Parkway, Case 1, Airport Terminal Building

St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, Canada A1A 5T2

Téléphone

709-758-8582 (ligne directe); 866-758-8581, poste 1 (numéro sans frais)

Les rétroactions peuvent être soumises de façon anonyme et les rétroactions reçues feront l'objet d'un accusé de réception dans le même format que celui dans lequel elles ont été reçues.

Personne désignée pour la réception des rétroactions directrice, développement commercial et marketing, Administration de l'aéroport international de St. John's.

Informations sur les commentaires

Depuis la publication du plan d'accessibilité en juin 2024, un retour d'information a été reçu dans le cadre de la procédure requise décrite ci-dessus. Ces commentaires sont présentés ci-dessous, accompagnés d'une explication sur la manière dont ils ont été suivis et mis en œuvre, comme l'exige le REPRTA.

Commentaires	Statut
<p>En juillet 2025, un passager s'est adressé directement à l'un des agents de sécurité de YYT dans l'aérogare au sujet du programme « Hidden Disabilities Sunflower » et de la disponibilité des cordons.</p>	<p>Le processus a été clarifié au centre des opérations de sécurité et les renseignements nécessaires à l'obtention d'un cordon ont été fournis au passager. De la documentation supplémentaire a été fournie à l'équipe de la sécurité de YYT à cette occasion.</p>
<p>En mars 2026, l'AAISJ a rencontré des représentants du ministère du Tourisme, de la Culture, des Arts et des Loisirs pour discuter de la rénovation du centre d'information des visiteurs (CIV) à YYT. Une discussion sur les normes en matière d'accessibilité a été animée.</p>	<p>Notre manuel de conception des locataires, récemment mis à jour pour y inclure des normes révisées en matière d'accessibilité, a été communiqué au prestataire responsable des discussions autour de la rénovation et du réaménagement du CIV.</p>
<p>En avril 2026, un voyageur s'est adressé directement à notre directeur de service concernant la disponibilité du programme « Hidden Disabilities Sunflower » à YYT et a posé des questions sur la disponibilité des cordons.</p>	<p>Un suivi a été effectué directement auprès du passager, notamment en lui communiquant le lien vers notre page Web dédiée à l'accessibilité et en lui partageant de l'information sur l'obtention d'un cordon tournesol à YYT.</p>

Publication du rapport d'avancement

Le présent rapport d'étape est publié sur le site Web de l'AAISJ, dans un format conforme aux exigences de niveau AA des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.1. Un nouveau plan d'accessibilité détaillé sera publié le 1er juin 2027.

Ce rapport d'avancement est également disponible pour toute personne qui en fait la demande dans les formats alternatifs suivants :

- Impression alternative;
- Gros caractères;
- Texte en clair;
- Formats électroniques;
- Braille;
- Format audio

La plupart des demandes de formats peuvent être traitées dans un délai de 20 jours. Les demandes de format braille ou audio peuvent nécessiter plus de temps, mais les informations seront fournies aussi rapidement que possible. Nous ferons tout notre possible pour clarifier avec le demandeur ce qu'il demande spécifiquement concernant la taille des polices, le style du texte, etc.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Tout au long du processus de consultation initiale pour le plan d'accessibilité, des possibilités d'amélioration des technologies de l'information et de la communication ont été notées. Certaines de ces initiatives ont été énumérées dans le plan d'accessibilité, y compris les calendriers de mise en œuvre.

Le présent rapport d'avancement fait le point sur l'état d'avancement de chaque initiative de notre plan d'accessibilité. D'autres initiatives seront incluses dans notre prochain plan d'accessibilité, qui débutera en 2027.

Objectif en matière d'accessibilité	Chronologie	Statut
Publier le Plan d'accessibilité et Processus de rétroaction en ligne, en s'assurant que chaque version respecte le niveau de conformité AA des Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.1 (ou la version la plus récente de ces règles à la fois en anglais et en français).	Mai 2024, avec mises à jour annuelles, obligatoires	Terminé. Le plan d'accessibilité du AAISJ répond aux critères WCAG 2.1 AA.
S'assurer que le niveau d'accessibilité du site Web de l'Aéroport est régulièrement mis à jour pour respecter le niveau de conformité AA des Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.1 (ou la version la plus récente de ces règles à la fois en anglais et en français).	Travail continu, avec vérifications mensuelles automatisées	Terminé. Les audits mensuels automatisés sont examinés et les résultats confirment que le site web de la AAISJ est accessible.
S'assurer que les conditions du processus d'achat de nouveaux logiciels	Travail continu	En cours. Tout nouveau logiciel envisagé doit faire l'objet d'un examen des

Objectif en matière d'accessibilité	Chronologie	Statut
<p>(destinés aux employés ou au public) comprennent dans la mesure du possible des exigences en matière d'accessibilité.</p> <p>Veiller à ce qu'il y ait des procédures d'accommodement ou d'autres types de format pour fournir un accès similaire lorsque l'accessibilité aux logiciels n'est pas possible.</p>		<p>caractéristiques d'accessibilité.</p>
<p>S'assurer que le sous-titrage codé est disponible pour les vidéos qui sont publiées en ligne pour le public, dans les langues du contenu original.</p>	<p>Travail continu</p>	<p>En cours. Aucune vidéo d'information publique n'a été publiée depuis la création du plan d'accessibilité, mais il s'agit d'une exigence si elle est publiée.</p>
<p>Remédier aux obstacles à l'accessibilité identifiés concernant les annonces préenregistrées et automatisées.</p>	<p>Décembre 2024</p>	<p>Terminé. Tous les obstacles à l'accessibilité identifiés concernant les annonces préenregistrées et automatiques ont été résolus.</p>

Communication (autres que les TIC)

Tout au long du processus de consultation initiale pour le plan d'accessibilité, des possibilités d'amélioration de l'information et de la communication (autres que les TIC) ont été notées. Certaines de ces initiatives ont été énumérées dans le plan d'accessibilité, y compris les calendriers de mise en œuvre.

Le présent rapport d'avancement fait le point sur l'état d'avancement de chaque initiative de notre plan d'accessibilité. D'autres initiatives seront incluses dans notre prochain plan d'accessibilité, qui débutera en 2027.

Objectif en matière d'accessibilité	Chronologie	Statut
Veiller à ce que les plans d'évacuation d'urgence des installations soient en place et disponibles dans un format accessible aux employés et aux membres du public.	Décembre 2024	Non terminé. Initialement prévue pour 2024, la date d'achèvement a été repoussée à 2026.
Revoir les politiques et procédures en fonction des exigences en matière d'accessibilité, de diversité et d'inclusion, puis élaborer et mettre en œuvre des plans d'action pour supprimer les obstacles.	Travail continu, au moment de la création ou de la mise à jour des politiques et des procédures.	En cours. Les obstacles sont levés lors de la création ou de la mise à jour des politiques et des procédures.
Revoir et mettre à jour régulièrement l'état des objectifs du Plan	Au moins chaque année	Complété. Il s'agit d'un point permanent à l'ordre du jour de toutes

Objectif en matière d'accessibilité	Chronologie	Statut
d'accessibilité et Processus de rétroaction de l'Aéroport.		les réunions du comité d'accessibilité.
Mettre à jour le Plan d'accessibilité et Processus de rétroaction de l'Aéroport au moins tous les trois ans, et informer les régulateurs de la LCA et du RTAPH lorsque chaque mise à jour est publiée.	Mai 2024, mai 2027, selon les besoins	Terminé.

Objectif en matière d'accessibilité	Chronologie	Statut
<p>Accroître les efforts de promotion pour faire connaître les services, caractéristiques et installations accessibles à l'Aéroport. Revoir la signalétique, le contenu de la page Accessibilité du site Web ainsi que la formation des employés sur la communication des services d'accessibilité (p. ex., accès plus rapide à la file d'attente à la sécurité, salle de recueillement accessible, aires de soulagement pour animaux de compagnie, visite de l'aéroport sur demande).</p>	<p>Mars 2025 et travail continu</p>	<p>Terminé. La promotion des services d'accessibilité disponibles à l'aéroport est incluse dans la planification des médias sociaux de l'AAISJ.</p>
<p>Fournir des rapports d'étape sur les objectifs du Plan d'accessibilité et Processus de rétroaction, selon les délais fixés par la loi, et informer les régulateurs lorsque ces rapports sont mis à jour</p>	<p>chaque année, lors des années intermédiaires avec le plan d'accessibilité, 2025, 2026, selon les besoins</p>	<p>En cours. Les rapports d'avancement seront publiés et soumis dans les délais requis.</p>

Objectif en matière d'accessibilité	Chronologie	Statut
Faire en sorte que chaque service de l'Aéroport participe au travail du comité sur l'accessibilité.	Travail continu	Terminé. Le comité d'accessibilité interne est composé de représentants de tous les services.
Revoir les directives relatives à l'image de marque pour que les critères en matière d'accessibilité soient inclus et mis à jour lorsque cela est nécessaire.	Décembre 2025	Terminé. L'AAISJ a entrepris un processus majeur de refonte de son image et la question de l'accessibilité a été un élément central de la nouvelle identité de l'organisation.
Créer des initiatives et des procédures liées aux produits sans parfum, si possible (p. ex., politique pour un milieu de travail sans parfum, lignes directrices relatives aux services de nettoyage sous contrat avec des produits sans parfum).	Juin 2025	En cours. Des initiatives et des procédures liées aux produits sans parfum sont en cours de préparation pour examen.

Achat de biens, de services et d'installations

Tout au long du processus de consultation initial pour le plan d'accessibilité, des possibilités d'amélioration dans l'acquisition de biens, de services et d'installations ont été notées. Certaines de ces initiatives ont été énumérées dans le plan d'accessibilité, y compris les calendriers de mise en œuvre.

Le présent rapport d'avancement fait le point sur l'état d'avancement de chaque initiative de notre plan d'accessibilité. D'autres initiatives seront incluses dans notre prochain plan d'accessibilité, qui débutera en 2027.

Objectif en matière d'accessibilité	Chronologie	Statut
Revoir les nouveaux accords juridiques liés à l'achat de biens, de services et d'installations accessibles, pour veiller à ce que la formulation et les procédures en lien avec les exigences en matière d'accessibilité soient claires.	Travail continu, au moment de la création ou de la mise à jour des accords	Travail continu , au moment de la création ou de la mise à jour des accords
Veiller à ce que la mise à jour du plan d'approvisionnement et d'achats comprenne des exigences en matière d'accessibilité.	Décembre 2025	Terminé.
Veiller à ce que les fournisseurs tiers, les locataires et les entrepreneurs respectent les engagements à fournir des services accessibles. Revoir les engagements en matière d'accessibilité avant le renouvellement des accords et des	Septembre 2024 et travail continu	Travail continu. Les engagements en matière d'accessibilité figurent dans tous les accords et contrats. L'élaboration du programme de mise en œuvre du contrôle des services est en cours.

Objectif en matière d'accessibilité	Chronologie	Statut
contrats, ainsi que lors de contrôles aléatoires.		

Conception et prestation de programmes et de services

Tout au long du processus de consultation initial pour le plan d'accessibilité, des possibilités de conception et de fourniture de programmes et de services ont été relevées. Certaines de ces initiatives ont été énumérées dans le plan d'accessibilité, y compris les calendriers de mise en œuvre.

Le présent rapport d'avancement fait le point sur l'état d'avancement de chaque initiative de notre plan d'accessibilité pour les technologies de l'information et de la communication. D'autres initiatives seront incluses dans notre prochain plan d'accessibilité, qui débutera en 2027.

Objectif en matière d'accessibilité	Chronologie	Statut
Faire un travail de coordination avec les différents services de l'Aéroport et collaborer avec les personnes-ressources locales pour créer, promouvoir et organiser chaque année des activités de sensibilisation à la Semaine nationale de l'accessibilité	Travail continu, avec prestation du programme chaque année, pendant la Semaine nationale de l'accessibilité.	Terminé. L'AAISJ promeut chaque année la semaine nationale de l'accessibilité.
S'assurer que la page Accessibilité du site Web de l'Aéroport (et	Travail continu	Terminé

Objectif en matière d'accessibilité	Chronologie	Statut
tout autre contenu en ligne, le cas échéant) est mise à jour régulièrement.		
Revoir la portée du travail et l'objet d'un nouveau groupe consultatif communautaire des parties prenantes.	Décembre 2024	Terminé. Le champ d'application, l'objectif et le mandat ont été finalisés et communiqués aux intervenants et aux partenaires externes pour examen et pour obtenir leurs commentaires en 2025-2026. Le mandat et la composition du comité sont en cours d'ajustement afin de tenir compte de ces commentaires.
Créer à l'intention des voyageurs du contenu accessible au sujet des choses auxquelles il faut s'attendre afin que le public comprenne mieux le processus de voyage et les services d'aide qui sont offerts.	Décembre 2026	À compléter dans les délais indiqués.
Envisager d'offrir aux voyageurs ayant un handicap invisible différentes façons d'indiquer discrètement	Juin 2025	En cours. L'AAISJ s'est inscrite au programme Sunflower Lanyard de Hidden Disabilities et continue de consulter

Objectif en matière d'accessibilité	Chronologie	Statut
qu'ils ont besoin d'aide ou plus de temps pour faire certaines tâches lors de leur passage à l'Aéroport (p. ex., programme « Hidden Disabilities Sunflower »).		les parties prenantes sur d'autres moyens d'améliorer l'accessibilité.
Envisager certaines options générales pour les personnes malvoyantes (p. ex., options GPS, Be My Eyes).	Décembre 2025	En cours. L'AAISJ continue d'examiner et d'envisager des options afin d'améliorer ses services à l'accessibilité. Il s'agira d'une considération clé pour le projet d'orientation à venir de l'AAISJ.
Envisager certaines options générales pour les personnes sourdes ou malentendantes (p. ex., annonces en langue des signes, annonce des changements liés aux renseignements sur les vols à l'aide de différents moyens, Services de relais vidéo).	Décembre 2025	En cours. Le AAISJ a installé des boucles magnétiques aux comptoirs d'enregistrement lors de sa première phase, et continue de consulter les parties prenantes sur d'autres moyens d'améliorer l'accessibilité.

Transportation

Objectif en matière d'accessibilité	Chronologie	Statut
S/O		

Environnement bâti

Tout au long du processus de consultation initial pour le plan d'accessibilité, des opportunités pour l'environnement bâti ont été notées. Certaines de ces initiatives ont été énumérées dans le plan d'accessibilité, y compris les calendriers de mise en œuvre.

Le présent rapport d'avancement fait le point sur l'état d'avancement de chaque initiative de notre plan d'accessibilité pour les technologies de l'information et de la communication. D'autres initiatives seront incluses dans notre prochain plan d'accessibilité, qui débutera en 2027.

Objectif en matière d'accessibilité	Chronologie	Statut
Améliorer l'orientation et la signalétique pour offrir une expérience plus accessible à l'Aéroport. Revoir les panneaux aux entrées et aux sorties de l'Aéroport depuis les routes principales.	Décembre 2025	En cours. Un projet d'amélioration de l'orientation et de la signalisation est en cours. La nouvelle signalisation des entrées et sorties de l'aéroport fait partie du projet de rénovation du stationnement en cours.
S'assurer que les téléimprimeurs et les	Travail continu	Terminé. Tous les services fonctionnent pour l'usage du public.

Objectif en matière d'accessibilité	Chronologie	Statut
services de relais fonctionnent bien.		Le processus de révision régulière a commencé au premier trimestre 2025.
Installer des indicateurs tactiles dans les endroits présentant des risques.	Travail continu, dans certaines zones nouvelles ou réaménagées	En cours. Installé lorsque les zones concernées sont nouvelles ou réaménagées.
<p>S'assurer que chaque proposition en matière de conception prévoit un examen de l'accessibilité, notamment pour les examens incluant des personnes ayant une expérience réelle des obstacles à l'accessibilité.</p> <p>Effectuer des examens selon les normes actuelles et prévues, selon les besoins (p. ex., NBC 2020, CSA B651-18, B651-23)</p>	Travail continu	En cours. L'accessibilité est examinée pour toutes les propositions de conception de l'aéroport lorsque les zones concernées sont nouvelles ou réaménagées. Cet examen a fait partie de la planification du projet de rénovation du stationnement en cours, et les commentaires recueillis ont été pris en compte.
Consulter le manuel de conception pour les locataires de l'Aéroport afin de bien prendre en compte les lignes directrices en matière d'accessibilité.	Décembre 2024	Terminé. Mise à jour du manuel de conception pour les locataires, effectuée par un consultant et expert en accessibilité externe,

Objectif en matière d'accessibilité	Chronologie	Statut
		en partenariat avec l'équipe de l'AAISJ.
S'assurer que l'aérogare comporte des sièges accessibles désignés ainsi qu'une zone de transfert accessible. Il s'agit des sièges dans les espaces publics et aux portes d'embarquement, dans les aires proches du personnel ainsi qu'à proximité des écrans.	Septembre 2024	En cours. Les sièges sont revus et reconfigurés lorsque les zones concernées sont nouvelles ou réaménagées.
Revoir le plan de rénovation des stationnements publics de courte et de longue durée et pour les véhicules de location afin de veiller à la prise en compte des exigences en matière d'accessibilité (p. ex., rampe accessible uniquement (sans marche), à ce que les bornes soient accessibles, à ce qu'il y ait plus de places pour les véhicules de location accessibles, à ce qu'il y ait des sièges accessibles, à ce que	Octobre 2025	Terminé. Ce projet a été inclus dans l'étendue des travaux du projet de rénovation du stationnement.

Objectif en matière d'accessibilité	Chronologie	Statut
les obstacles temporaires soient déterminés, et à ce qu'il y ait un système de communication à double sens d'urgence dans les stationnements		
Ajouter des éléments tactiles (braille ou lettres en relief) dans toutes les zones de signalisation.	Travail continu	En cours. L'examen est en cours pour déterminer tous les emplacements nécessaires.
Mettre en œuvre les recommandations relatives à l'accessibilité des toilettes (p. ex., barres d'appui aux urinoirs), lorsque cela est possible.	Décembre 2025	En cours, lorsque les zones concernées sont nouvelles ou réaménagées.
Intégrer les recommandations de conception universelle dans les priorités de planification et d'aménagement des toilettes nouvelles et à rénover.	Travail continu	En cours, lorsque les zones concernées sont nouvelles ou réaménagées.
Vérifier les comptoirs du service à la clientèle et d'enregistrement dans tout l'aéroport afin de déterminer les	Juillet 2025	En cours. Vérification terminée et 25 % des comptoirs ont été remplacés dans le cadre du projet de

Objectif en matière d'accessibilité	Chronologie	Statut
endroits où des comptoirs accessibles peuvent être nécessaires.		rénovation des comptoirs de l'AAISJ. Les travaux se poursuivent pour planifier la construction des comptoirs restants.
Veiller à ce que les priorités de planification et d'aménagement portent notamment sur les comptoirs accessibles (p. ex., exigences pour les locataires, comme les agences de location de voitures et les comptoirs de restauration)	Travail continu	En cours , lorsque les zones concernées sont nouvelles ou réaménagées.
Veiller à ce que le personnel de l'Aéroport et les équipes d'entretien et de sécurité sous contrat sachent qu'il faut déterminer, supprimer et prévenir les obstacles temporaires à l'accessibilité (entretien d'espaces physiques sûrs, propres et bien organisés).	Travail continu	En cours , au fur et à mesure de l'embauche de nouveaux employés. Le programme d'orientation, y compris pour les employés de tiers sous contrat, a été révisé pour inclure des éléments relatifs à l'accessibilité.

Emploi

Tout au long du processus de consultation initial pour le plan d'accessibilité, des possibilités d'amélioration de l'emploi ont été notées. Certaines de ces initiatives ont été énumérées dans le plan d'accessibilité, y compris les calendriers de mise en œuvre.

Le présent rapport d'avancement fait le point sur l'état d'avancement de chaque initiative de notre plan d'accessibilité pour les technologies de l'information et de la communication. D'autres initiatives seront incluses dans notre prochain plan d'accessibilité, qui débutera en 2027.

Objectif en matière d'accessibilité	Chronologie	Statut
Revoir les descriptions de poste avant de les publier pour s'assurer que les exigences sont exactes et que les obstacles potentiels à l'accessibilité sont supprimés, dans la mesure du possible.	Travail continu, lorsque des offres sont publiées	En cours. Les procédures d'embauche ont été mises à jour dans les offres d'emploi publiées.
Inclure dans les offres d'emploi des informations sur les demandes d'adaptation et sur l'engagement en matière d'accessibilité, lors de la planification des entrevues et à toutes les étapes du processus de recrutement.	Travail continu	En cours. Les procédures d'embauche ont été mises à jour tout au long du processus afin d'inclure les demandes d'adaptation et l'engagement envers l'accessibilité.
Davantage collaborer avec les organisations	Travail continu	En cours. Des discussions internes et

Objectif en matière d'accessibilité	Chronologie	Statut
de personnes handicapées pour accroître la promotion des possibilités d'emploi auprès de la communauté des personnes handicapées		des réunions avec les parties prenantes externes sont en cours pour élaborer un cadre.
Veiller à ce que les demandes d'accessibilité et d'adaptation des employés soient régulièrement examinées et traitées, à la demande des employés et lors des évaluations du rendement	Travail continu	En cours. Un processus bien établi et le soutien des employés sont en place pour répondre aux demandes. Ces sujets ont été ajoutés aux examens de performance de 2025.
Veiller à ce que les équipes d'intervention et de planification d'urgence connaissent les plans d'adaptation des employés qui demandent de l'aide en cas d'urgence ou d'évacuation.	Septembre 2024	Terminé. L'examen des aménagements pour les employés est terminé et les plans d'évacuation sont mis à jour pour répondre aux besoins des employés qui demandent une aide.
Veiller à ce que les exercices à grande échelle liés à la planification des urgences comprennent un examen des aides à	Décembre 2025	Terminé. Tous les exercices d'urgence à grande échelle intègrent désormais un examen des mesures de soutien à l'accessibilité et des

Objectif en matière d'accessibilité	Chronologie	Statut
l'accessibilité et des demandes d'adaptation		demandes d'aménagement.
Mettre à jour le programme d'intégration et d'orientation des employés pour s'assurer de pouvoir traiter les demandes d'adaptation.	Décembre 2024	Terminé. Les programmes d'intégration et d'orientation ont été révisés.
Mettre à jour le code de conduite professionnelle et d'éthique pour s'assurer qu'il est rédigé en langage simple et disponible dans divers formats accessibles	Juin 2025	En cours. Le code de conduite professionnelle et d'éthique de l'AAISJ est en cours d'examen.
Procéder à une mise en œuvre globale des stratégies DEI et davantage sensibiliser à ce sujet. Offrir régulièrement aux employés des formations pour qu'ils prennent plus conscience des aspects suivants : obstacles à l'accessibilité, terminologie adaptée, besoin d'inclusion,	Décembre 2026 et travail continu	En cours. Une formation à l'échelle de l'organisation sur le respect en milieu de travail a été menée à bien en 2025-2026. Une formation et des possibilités de développement supplémentaires ont été offertes en 2026.

Objectif en matière d'accessibilité	Chronologie	Statut
préjugés inconscients et autres contenus liés aux obstacles comportementaux		

Formation

Tout au long du processus de consultation initial pour le plan d'accessibilité, des possibilités d'amélioration de la formation ont été notées. Certaines de ces initiatives ont été énumérées dans le plan d'accessibilité, y compris les calendriers de mise en œuvre.

Le présent rapport d'avancement fait le point sur l'état d'avancement de chaque initiative de notre plan d'accessibilité pour les technologies de l'information et de la communication. D'autres initiatives seront incluses dans notre prochain plan d'accessibilité, qui débutera en 2027.

Objectif en matière d'accessibilité	Chronologie	Statut
Fournir aux nouveaux employés du service à la clientèle une formation, notamment sur l'accessibilité et les adaptations ainsi que sur les appareils fonctionnels.	Juin 2026	Travail continu. Des recherches approfondies se poursuivent sur une formation en service à la clientèle propre à l'AAISJ. Nos partenaires sous-traitants de nettoyage ont suivi une formation au service propre à la marque pour tous leurs employés affectés à YYT. De plus, les employés de l'AAISJ ont suivi une formation

Objectif en matière d'accessibilité	Chronologie	Statut
		sur l'accessibilité organisée par le Conseil des aéroports du Canada.
Élaborer un plan répondant aux exigences de formation des employés de l'Aéroport et des fournisseurs de services sous contrat (conformément à l'annexe 1 du Règlement sur les transports accessibles aux personnes handicapées)	Décembre 2024	Terminé. Le plan a été élaboré avec tous les employés de la AAISJ et plusieurs fournisseurs de services sous contrat ont terminé leur formation.
Collaborer avec des organisations locales de personnes handicapées, des organismes de défense de l'accessibilité et des personnes ayant une expérience réelle des obstacles à l'accessibilité pour mieux informer les employés au sujet des exigences de la loi, des politiques et procédures de l'Aéroport, ainsi que des avantages liés à la	Travail continu	En cours. Le plan a été élaboré avec tous les employés de la AAISJ et plusieurs fournisseurs de services sous contrat ont terminé leur formation.

Objectif en matière d'accessibilité	Chronologie	Statut
suppression et à la prévention des obstacles à l'accessibilité.		

Dispositions du Règlement sur l'accessibilité de l'OTC

Les dispositions suivantes relatives à l'accessibilité s'appliquent à l'Aéroport.

Partie 1 : Exigences applicables aux fournisseurs de services de transport

Sections : 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 (2), 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 (1), 20, 21, 22, 23

Partie 4 : Exigences applicables aux exploitants de gares

Sections 212 (a), 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 225 (1)(2)(a), 226, 227, 229, 230, 231

L'Aéroport s'assure de respecter ou de dépasser chacune de ces exigences en matière d'accessibilité.

Consultations

L'AAISJ accueille et répond aux commentaires de la communauté et des voyageurs de différentes manières tout au long de l'année. Les commentaires sur l'accessibilité ont été recueillis par le biais de commentaires fournis en personne ou en ligne, de consultations avec des personnes ayant une expérience vécue, et d'invitations à la communauté élargie à fournir des

commentaires sur les politiques, les plans et les procédures d'accessibilité de l'aéroport.

Dans les délais impartis pour assurer l'examen et la publication du rapport d'avancement avant l'échéance du 1er juin 2026, des efforts ont été déployés pour recueillir les commentaires et inviter la communauté au sens large à donner son avis.

La rédaction de ce rapport d'avancement a nécessité des interactions avec des représentants des services de l'AAISJ, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes et contacts. Des consultations ont été menées auprès de personnes ayant une expérience vécue des obstacles à l'accessibilité.

Nous apprécions la sincérité dont toutes les parties ont fait preuve dans leur rétroaction et tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé. Les communications avec les personnes handicapées, les organisations et les experts dans le cadre de la préparation du présent rapport d'avancement ont permis d'établir le contexte des améliorations en matière d'accessibilité et des obstacles à supprimer en fonction des exigences de l'OTC.

La liste des personnes consultées, dont certaines ont choisi de rester anonymes, figure ci-dessous et représente toutes les personnes qui ont été consultées, sans donner de noms spécifiques. Cependant, chaque expérience vécue, chaque expert et chaque consultation d'organisation a été soigneusement enregistré, daté et documenté. Les commentaires des personnes consultées ont permis d'identifier les obstacles, ainsi que les améliorations proposées en matière d'accessibilité qui pourraient être envisagées dans l'ensemble de l'aéroport, dans tous les aspects de l'information, de la technologie, des communications, des achats, de la conception et de la fourniture de programmes et de services, des transports, de l'environnement bâti et de l'emploi, pour les personnes souffrant de divers handicaps.

Ces consultations ont eu lieu en mai 2026, et les commentaires ont été fournis par le biais de réponses écrites à des questions posées, ainsi que par des discussions en personne concernant l'expérience aéroportuaire. 11 personnes ont participé aux consultations.

Les contacts directs et les invitations à fournir des commentaires qui ont été consultés sont les suivants :

- Les personnes qui ont déjà contacté l'aéroport pour lui faire part de leurs commentaires sur l'accessibilité, de leurs questions, de leurs plaintes ou de leurs demandes d'aménagements;
- Les organisations de personnes handicapées et les défenseurs connus de l'accessibilité (tant au niveau local que provincial), notamment la Coalition des personnes handicapées de Terre-Neuve-et-Labrador, l'Autism Society of Newfoundland and Labrador, Epilepsy Newfoundland and Labrador, la Newfoundland and Labrador Stuttering Association, la section Terre-Neuve-et-Labrador de l'Association des malentendants canadiens, la Newfoundland and Labrador Association of the Deaf, la Cerebral Palsy Association of Newfoundland and Labrador, la Learning Disabilities Association of Newfoundland and Labrador, la Newfoundland and Labrador Down Syndrome Society, la Newfoundland and Labrador Brain Injury Association, la section Terre-Neuve-et-Labrador d'Inclusion Canada, Personnes d'abord de Terre-Neuve-et-Labrador, la Schizophrenia Society of Newfoundland and Labrador, Spinal Cord Injury Newfoundland and Labrador, la section Terre-Neuve-et-Labrador de l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA), Amyotrophic Lateral Sclerosis (ALS) Newfoundland and Labrador, et Parkinson Society Newfoundland and Labrador, Avalon Employment, Signal Service Dogs; et
- les partenaires commerciaux de l'aéroport ayant participé à des examens ou à des vérifications précédentes à l'aéroport.

Conclusion

L'AAISJ reconnaît l'importance pour tous les passagers d'avoir accès à un transport aérien sûr, efficace et équitable. L'AAISJ reconnaît également qu'une partie essentielle de la garantie d'une société inclusive est un engagement continu à identifier, supprimer et prévenir les obstacles, et notre plan

d'accessibilité triennal, ainsi que ce rapport d'avancement, sert de feuille de route pour l'organisation et ses employés, partenaires et parties prenantes.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à la consultation, à la préparation et à la publication de ce document.